

Projet d'accueil de la plaine de vacances « Ecole 16 - primaires »

I. Informations d'ordre général

I.1. Type d'accueil organisé et contexte institutionnel

L'administration de Molenbeek-Saint-Jean organise des plaines de vacances pour les enfants de 6 ans à 12 ans durant les congés scolaires de printemps (2 semaines) et les congés scolaires d'été (en général 7 semaines). Les plaines sont ouvertes de 7h30 à 17h30, avec un accueil de matin de 7h30 à 8h30 et une garderie facultative de 16h à 17h30.

L'administration de Molenbeek-Saint-Jean a reçu l'agrément de la Communauté française comme pouvoir organisateur de « centre de vacances ».

I.2. Lieu d'accueil

Le lieu d'accueil est l'école communale n°16, située avenue Carl Requette, 20.

Cette école communique avec l'école n°15, lieu d'accueil des enfants de 2ans et demi à 6 ans. L'école a plusieurs cours et est située à côté d'un petit bois et à proximité du parc du Scheutbos.

Bergendal, longtemps considéré comme lieu d'accueil est devenu un lieu d'excursion.

I.3. Règlement d'ordre intérieur (ci-annexé)

Le ROI a été approuvé par le Conseil communal de la commune de Molenbeek-Saint-Jean le 25 mars 2015. Le ROI reprend notamment les horaires, les modalités d'inscription, les redevances, les conditions d'admission. Une réglementation concernant les retards devrait être rajoutée lors de la prochaine mise à jour du ROI.

I.4. Taux d'encadrement

Les inscriptions sont limitées à 140 enfants encadrés par une vingtaine d'animateurs (dont les 2/3 sont brevetés)

I.5. Qualification du personnel

Un Directeur de plaines (coordinateur de Centres de vacances breveté) et un responsable d'animation (occupant au moins la fonction de coordinateur d'animateurs durant le temps scolaire) sont désignés par le P.O.

Les équipes sont composées :

- d'animateurs et d'accueillants,
- d'une infirmière,
- de stagiaires, d'auxiliaires et/ou étudiants en animation provenant de différents organismes (CEMEA, CPAS,..),
- d'une responsable et de son équipe de techniciennes de surface.

II. Projet pédagogique

Les enfants accueillis sont des enfants de 6 ans à 12 ans issus de familles de toutes origines habitant à Molenbeek-Saint-Jean et/ou fréquentant une école de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Le projet pédagogique est conforme au code de qualité de l'ONE.

Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socio-économique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(s).

L'objectif pédagogique des plaines de vacances de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est de mettre en place des moyens pour contribuer au bien-être des enfants en lui permettant de développer sa créativité, de contribuer à son développement physique par la pratique de sport ou en participant à différentes animations, de favoriser l'esprit de coopération dans le respect des autres

III. Projet éducatif

III.1. Avant les plaines de vacances

Lors de l'année scolaire, des réunions de réflexion ont lieu dans chaque école avec l'équipe d'animation et son coordinateur pour l'organisation du centre de vacances. Les jours précédents l'ouverture des plaines sont consacrés à l'organisation et l'identification des espaces, la préparation du matériel, une réflexion quant aux activités proposées par les équipes des différentes écoles.

Notre priorité est de transformer les écoles qui nous accueillent en un lieu de Vie et de Vacances !

III.1.a. La constitution des groupes d'enfants

Les animateurs possèdent la liste des enfants inscrits.

Les groupes sont constitués suivant l'âge des enfants et leur nombre.

Lors de certaines activités, les enfants sont mélangés. Il s'agit des activités inter-plaines ou inter-groupes cf. infra.

III.1.b. L'espace²

L'occupation de l'espace doit être réfléchi selon l'âge des enfants et le nombre d'enfants constituant le groupe. Selon l'âge, le besoin d'espaces des enfants diffère et est pris en compte. Ces espaces et leur aménagement permettent à l'enfant de poursuivre son développement physique, de pouvoir partager, exprimer, découvrir,... et de profiter des différentes activités socio-culturelles proposées (exemple : théâtre de marionnettes, expression théâtrale, jeux de langage, activités musicales,...).

Chaque groupe dispose d'un espace propre.

Cet espace doit être sécurisé et sécurisant : sécurisé car tout danger potentiel doit être écarté et sécurisant car il doit être adapté afin de garantir aux enfants un certain bien-être lorsqu'ils occuperont celui-ci

Cet espace doit également être éloigné des portes donnant sur l'extérieur ou de tout autre endroit pouvant présenter un danger potentiel.

III.1.c. Les activités

Les activités sont préparées en équipe.

Les animateurs proposent des activités selon l'âge des enfants mais aussi et surtout adaptées aux besoins de l'enfant.

Un planning d'activité est mis au point, ceci en accord avec les objectifs du projet pédagogique.

Le planning sera distribué à chaque animateur.

Ces activités consistent en des bricolages, des activités sportives, des activités ludiques extérieures comme intérieures, des sorties et activités culturelles.

Après inventaire, les animateurs, suivant les activités choisies, prévoient le matériel nécessaire à acquérir ainsi que le matériel que l'on peut récupérer (de récupération, par souci de l'environnement).

Une attention particulière est apportée aux jeux et jouets qui devront non seulement répondre aux normes CE mais également être adaptés à l'âge des enfants.

Les activités se déroulent sur trois étages (cf. activités pendant la plaine)

Des activités inter-groupes et inter-plaines sont également prévues.

Les activités inter-groupes permettent de développer la solidarité, l'entraide et l'autonomie de l'enfant.

Les activités inter-plaines favorisent également toutes ces valeurs mais permettent aussi aux plus grands de s'occuper des plus petits et ainsi de les responsabiliser. Quant aux petits, le contact avec les grands les stimulent et favorisent leur apprentissage.

III.1.d. Les fiches médicales

Une infirmière est présente aux plaines toute la durée de celles-ci.

Les fiches médicales remplies par les parents lors de l'inscription de l'enfant aux plaines sont transmises à l'infirmière. Celle-ci en assure la gestion.

Elle informe les animateurs des problèmes de santé des enfants (allergies, intolérances,...), identifie les enfants auprès des animateurs et prépare une fiche par groupe reprenant les informations à savoir sur les enfants constituant le groupe.

Cette fiche est affichée dans chaque « coin repas » de chaque groupe.

III.2. Pendant les plaines de vacances

Le personnel et l'animateur référent

Les horaires des animateurs pendant les plaines diffèrent des horaires prestés pendant l'année scolaire.

Pendant les plaines les heures sont regroupées en journées complètes et en semaines complètes.

Cela permettra à l'animateur de s'occuper d'un même groupe d'enfants toutes les journées d'une semaine complète et apportera à l'enfant une ambiance plus apaisante et sécurisante, un sentiment de « terrain connu ».

L'animateur sera alors un animateur référent. Cet animateur prestera de 9h à 16h30.

L'animateur prestera son reliquat d'heures en prêtant main forte à un autre groupe (surveillance, aide au bricolage, accompagnement durant une sortie,...) ou en préparant et donnant une animations (l'animateur peut donner une animation ponctuelle dans un groupe sans être l'animateur référent) ou en aidant le personnel organisateur (achat, tenue des listes, préparation et rangement de matériel, commandes,...).

L'accueil du matin est un moment très important surtout chez les plus jeunes. L'accueil est assuré par des animateurs de chaque groupe afin de répondre au besoin de repères et de sécurité affective de l'enfant.

Chaque enfant reçoit en début de plaine un bracelet de couleur correspondant à son groupe.

Tous les matins, à l'arrivée de l'enfant, le bracelet est contrôlé par l'animateur. En cas de perte ou d'oubli, le bracelet est remplacé.

Les premiers jours de plaine

Comme les animateurs et les enfants ne se connaissent pas forcément, des jeux de présentation sont mis en place afin que tous fassent connaissance (prénom, de quel école vient l'enfant, d'où vient l'animateur, échange à ce sujet). Ce rituel est répété à chaque nouvel arrivant (enfant ou animateur).

A cette occasion, l'animateur aborde les règles de vie des plaines.

Le totem

Dès le premier jour, l'enfant participe à la confection du totem de son groupe.

Chaque groupe d'enfants a un local d'activité attitré.

L'enfant doit pouvoir reconnaître et s'approprier le lieu d'activité. Un totem constitue le signe de reconnaissance du groupe et du local.

Les activités

Des thèmes variés sont proposés durant les plaines (cf. planning des activités).

Les enfants peuvent à tout moment se retirer dans le « coin doux ». Il s'agit d'un local dont la raison d'être est le respect du rythme de chaque enfant. L'enfant peut, s'il le désire, y faire une sieste, lire un livre, écouter de la musique douce,...

Concernant les activités sportives, la salle de gymnastique peut être utilisée ainsi que les cours extérieures de l'école.

La proximité du parc du Scheutbosh permet également des activités sportives de plein air.

Afin que les enfants se sentent en vacances, ne se lassent ou ne s'ennuient pas, afin de susciter leur curiosité et leur enthousiasme, afin qu'ils s'amuse et ne voient pas le temps passer, les activités ainsi que l'organisation de ces activités sont de différents types :

1. Domaine de Bergendal

Le domaine communal de Bergendal continue à être exploité pour les plaines et les règles du centre de vacances y sont d'application.

Bergendal permet à un groupe restreint d'enfants (+/-45 enfants) de profiter de ses infrastructures et de changer d'air au sens propre du terme. A noter que certains enfants sont scolarisés à l'école 15 ou 16.

Le domaine de Bergendal offre la possibilité aux enfants de profiter d'un lieu d'activité « vert » et aéré.

L'organisation d'activités de plein air autres que celles possibles à l'école 16 est rendue possible par l'étendue du domaine (jeux de ballons, courses,...).

2. Activités dirigées ou choisies

Concernant les activités choisies, les enfants ont la liberté tous les après-midi de se diriger vers les ateliers de leur choix proposés.

Le nombre d'enfants par atelier est limité. Dans le cas où trop d'enfants demandent le même atelier, soit l'enfant y est inscrit pour le lendemain (ou un autre jour à sa convenance), soit, si le nombre d'enfant le permet, l'atelier est dédoublé.

Une fois l'atelier terminé, l'enfant est libre de changer d'atelier. Des animateurs se tiennent aux endroits stratégiques afin de diriger les enfants vers les ateliers libres et de veiller à la sécurité des enfants (cages d'escalier, couloirs des différents étages,...).

Cf. Journée-type.

Les activités dirigées sont par exemple une partie de foot-ball ou un atelier de création..

3. Activités extérieures ou hors de la plaine

Les activités extérieures consistent en des jeux de coopération, des sorties culturelles, sportives et récréatives dont les seules conditions d'organisation, outre le coût, sont de pouvoir s'y rendre à pied, en transport en commun ou en car communal.

Si la météo le permet, les enfants peuvent profiter du Scheutbosch tout proche et pratiquer en extérieur des activités qui s'y prêtent.

L'objectif poursuivi d'une activité extérieure est de sortir du lieu habituel d'accueil pour s'ouvrir suivant les activités à d'autres environnements, à la culture, à la nature, ... et ainsi développer son apprentissage et sa créativité.

4. Activités menées par des intervenants extérieurs

Ces activités consistent en ateliers musicaux, artistiques, culturels ou récréatifs.

Ces activités apportent des idées neuves, du matériel dont les plaines ne disposent pas, une autre façon d'aborder le jeu et le spectacle et permet aux animateurs d'apprendre d'autres pratiques d'animation.

Pour les enfants, cette diversification d'activité suscite l'épanouissement.

5. Activités inter-groupes et activités inter-plaines

Des activités ponctuelles de type kermesse, jeux de piste, jeux olympiques... sont également organisées.

Elles peuvent regrouper les enfants des deux plaines ou de groupes différents d'une même plaine.

Des groupes mixtes sont alors constitués, par exemple équipe comptant des enfants d'âge différents participant à des jeux olympiques.

Dans le respect du thème (mensuel- bihebdomadaire) choisi pour la plaine, un fil rouge reliera les différentes activités menées dans la semaine. En fin de semaine, les parents auront l'opportunité de découvrir ce que les enfants auront produits ou réalisés (spectacles ou expositions).

Le matériel

Un local « matériel » est mis à disposition des animateurs. Il est adapté et renouvelé avant chaque plaine.

Les repas

Chaque groupe a son « coin-repas » et mange avec ses animateurs.

Un potage est proposé mais jamais imposé.

Des cruches d'eau sont à disposition.

Les enfants qui le souhaitent ont l'opportunité de participer au tri des déchets en passant avec des poubelles aux couleurs du tri sélectif ou de débarrasser et frotter les tables.

Communications

Un tableau de communication est affiché à l'entrée de la plaine. S'y trouvent les diverses activités de la journée, les horaires de celles-ci, les sorties éventuelles, toutes informations supplémentaires nécessaires au bon déroulement de la journée ainsi qu'une copie des avis distribués aux parents.

Les avis en question reprennent le lieu, la date, les horaires, le matériel ou la tenue à avoir pour l'activité proposée et sont distribués aux parents par l'animateur responsable du groupe.

Au réfectoire est affichée une feuille sur laquelle toute information utile concernant les enfants est inscrite (point III.1.d).

Chaque groupe a son cahier de communication. Celui-ci contient les remarques utiles des animateurs (remarques dont il faut faire part aux parents, par exemple l'enfant n'a pas bien mangé, l'enfant est tombé,...)

Dans ce cahier, les parents peuvent, le matin, également signaler un fait dont les animateurs doivent tenir compte (p.ex. retards, visites chez le médecin, mauvaise nuit,...).

Le cahier suit le groupe durant toute la journée, quelle que soit l'activité suivie et quels que soient les animateurs présents.

Le personnel

Le personnel, durant l'année scolaire, travaille dans les écoles communales.

Actuellement, les heures sont regroupées afin qu'une journée complète, de 7h30 à 17h30, soit assumée par deux animateurs.

Nous tentons également que les animateurs prestent des semaines complètes, ceci pour apporter aux enfants une ambiance plus apaisante et sécurisante, un sentiment de « terrain connu ».

Journée –type

De 7h30 à 8h30 : accueil (petites activités simples et autonomes).

De 8h30 à 9h30 : petit-déjeuner.

A 9h30, les enfants se regroupent et rejoignent leur local.

De 9h30 à 10h : rituel du bâton de parole.

En concertation avec les animateurs, les enfants choisissent leur atelier de l'après-midi.

L'animateur écouté ce que les enfants veulent partager (par exemple : raconter la soirée de la veille, dire ce de quelle activité ils ont envie, de l'humeur du jour,...).

De 10h à 11h30 : activité dirigée par les animateurs du groupe

De 11h30 à 12h : activités libres

Entre 12h et 13h : déjeuner

Les enfants passent d'abord par les sanitaires (toilette et lavage des mains).

Les enfants mangent à leur rythme – une heure est prévue afin de ne pas presser les enfants .

Chaque enfant a droit à un potage.

Après avoir mangé, les enfants repassent aux sanitaires.

De 13h à 14h : jeux libres sous surveillance.

De 14h à 15h30 : les enfants se rendent à l'atelier choisi.

A 15h30 : Les enfants passent par les sanitaires (toilette et lavage des mains).

De 15h30 à 16h : collation et échange entre animateurs et enfants quant au déroulement de la journée

De 16h à 17h30 : garderie facultative. Mise à disposition de jeux autonomes en cas de pluie ou jeux extérieurs par beau temps encadrés par les animateurs.

III.3. Après les plaines de vacances

L'évaluation des plaines a lieu les jours qui suivent la fin des plaines.
Durant ces jours, les lieux sont rangés et le matériel inventorié.

Projet d'accueil de la plaine de vacances « Ecole 15 - maternelles »

I. Informations d'ordre général

I.1. Type d'accueil organisé et contexte institutionnel

L'administration de Molenbeek-Saint-Jean organise des plaines de vacances pour les enfants de 2,5 ans à 6 ans durant les congés scolaires de printemps (2 semaines) et les congés scolaires d'Eté (en général 7 semaines). Les plaines sont ouvertes de 7h30 à 17h30, avec un accueil le matin de 7h30 à 8h30 et une garderie facultative de 16h à 17h30.

L'administration de Molenbeek-Saint-Jean a reçu l'agrément de la Communauté française comme pouvoir organisateur de « centre de vacances ».

I.2. Lieu d'accueil

Le lieu d'accueil est l'école communale n°15, située avenue Carl Requette, 18.

Cette école communique avec l'école n°16, lieu d'accueil des enfants de 6 à 12 ans.

L'école a plusieurs cours et est située à côté d'un petit bois et à proximité du parc du Scheutbos.

Les locaux de l'école 15 sont tous au rez-de-chaussée, ce qui facilite les déplacements des tout petits.

Et le mobilier est adapté à l'âge des enfants.

Bergendal, longtemps considéré comme lieu d'accueil est devenu un lieu d'excursion.

Les petits peuvent profiter de la nature et de la verdure en toute sécurité.

Deux locaux ont spécifiquement été aménagés pour l'accueil des maternelles.

I.3. Règlement d'ordre intérieur (ci-annexé)

Le ROI a été approuvé par le Conseil communal de la commune de Molenbeek-Saint-Jean le 25 mars 2015.

Le ROI reprend notamment les horaires, les modalités d'inscription, les redevances, les conditions d'admission.

Une réglementation concernant les retards devrait être rajoutée lors de la prochaine mise à jour du ROI.

I.4. Taux d'encadrement

Les inscriptions sont limitées à 180 enfants encadrés par une trentaine d'animateurs (dont les 2/3 sont brevetés).

I.5. Qualification du personnel

Un Directeur de plaines (coordinateur de Centres de vacances breveté) et un responsable d'animation (occupant au moins la fonction de coordinateur d'animateurs durant le temps scolaire) sont désignés par le P.O.

Les équipes sont composées :

- d'animateurs et d'accueillants,
- d'une infirmière,
- de stagiaires, d'auxiliaires et/ou étudiants en animation provenant de différents organismes (CEMEA, CPAS,..),
- d'une responsable et de son équipe de techniciennes de surface.

II. Projet pédagogique

Les enfants accueillis sont des enfants de 2,5 ans à 6 ans issus de familles de toutes origines habitant à Molenbeek-Saint-Jean et/ou fréquentant une école de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Le projet pédagogique est conforme au code de qualité de l'ONE.

Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(s). L'objectif pédagogique des plaines de vacances de la commune de Molenbeek-Saint-Jean vise principalement à développer l'autonomie et la créativité de l'enfant, la solidarité et la confiance en soi, l'hygiène et la propreté, ainsi que la gestion de la violence ; ceci de manière ludique et sortant totalement du système scolaire.

III. Projet éducatif

III.1. Avant les plaines de vacances

Lors de l'année scolaire, des réunions de réflexion ont lieu dans chaque école avec l'équipe d'animation et son coordinateur pour l'organisation du centre de vacances. Les jours précédents l'ouverture des plaines sont consacrés à l'organisation et l'identification des espaces, la préparation du matériel, une réflexion quant aux activités proposées par les équipes des différentes écoles.

III.1.a. Activités

Les activités sont préparées en équipe durant l'année scolaire. Les animateurs sont invités à penser à leurs activités, leurs bricolages, au matériel nécessaire à acquérir ainsi qu'au matériel que l'on peut récupérer.

La décoration des locaux sera déterminée par le thème choisi en concertation avec l'équipe de terrain.

Un thème est choisi par période (deux semaines pour les congés de Printemps et un mois pour les congés d'été).

Notre priorité est de transformer les écoles qui nous accueillent en un lieu de Vie et de Vacances !

Un planning d'activité est mis au point, ceci en accord avec les objectifs du projet pédagogique.

L'inventaire du matériel est vérifié et une liste du matériel nécessaire aux activités est dressée.

De toute façon, du matériel supplémentaire ou plus spécifique peut être acheté en cours de plaines.

III.1.b. La constitution des groupes d'enfants

Les animateurs possèdent la liste des enfants inscrits.

Les groupes sont constitués suivant l'âge des enfants et leur nombre.

L'attribution des différents groupes se fait en concertation avec les animateurs.

III.1.c. L'espace

L'occupation de l'espace ainsi que les aménagements des espaces doivent être réfléchis, notamment en fonction du nombre d'enfants constituant chaque groupe.

Les locaux doivent être rassurants et attrayants.

Les locaux doivent être adaptés à chaque groupe afin de garantir aux enfants un certain bien-être lorsqu'ils occuperont ceux-ci.

Le local d'activité, le réfectoire, les toilettes doivent être proches pour les plus petits, ceci afin de faciliter les déplacements surtout lors du rituel « toilette ».

Une attention particulière est portée sur la sécurité. Non seulement le mobilier doit tenir compte de l'âge des enfants mais le local doit répondre aux normes de sécurité.

Lors des activités, il faut rester vigilant et tenir les enfants éloignés des portes donnant sur l'extérieur ou de tout autre endroit pouvant présenter un danger potentiel.

III.1.d. Les fiches médicales

Une infirmière est présente aux plaines toute la durée de celles-ci.

Les fiches médicales remplies par les parents lors de l'inscription de l'enfant aux plaines sont transmises à l'infirmière. Celle-ci en assure la gestion.

Elle informe les animateurs des problèmes de santé des enfants (allergies, intolérances,...), identifie les enfants auprès des animateurs et préparent une fiche par groupe reprenant les informations à savoir sur les enfants constituant le groupe.

Cette fiche est affichée dans chaque « coin repas » de chaque groupe.

III.2. Pendant les plaines de vacances

Le personnel et l'animateur référent

Les horaires des animateurs pendant les plaines diffèrent des horaires prestés pendant l'année scolaire.

Pendant les plaines les heures sont regroupées en journées complètes et en semaines complètes.

Cela permettra à l'animateur de s'occuper d'un même groupe d'enfants toutes les journées d'une semaine complète et apportera à l'enfant une ambiance plus apaisante et sécurisante, un sentiment de « terrain connu ».

L'animateur sera alors un animateur référent. Cet animateur prestera de 9h à 16h30.

L'animateur prestera son reliquat d'heures en prêtant main forte à un autre groupe (surveillance, aide au bricolage, accompagnement durant une sortie,...) ou en préparant et donnant une animations (l'animateur peut donner une animation ponctuelle dans un groupe sans être l'animateur référent) ou en aidant le personnel organisateur (achat, tenue des listes, préparation et rangement de matériel, commandes,...).

L'accueil du matin est un moment très important surtout chez les plus jeunes. L'accueil est assuré par des animateurs de chaque groupe afin de répondre au besoin de repères et de sécurité affective de l'enfant.

Chaque enfant reçoit en début de plaine un bracelet de couleur correspondant à son groupe.

Tous les matins, à l'arrivée de l'enfant, le bracelet est contrôlé par l'animateur. En cas de perte ou d'oubli, le bracelet est remplacé.

Le totem

Dès le premier jour, l'enfant participe à la confection du totem de son groupe.

Le totem a plusieurs objectifs :

- reconnaissance des enfants par l'animateur et le parent,
- reconnaissance du groupe par l'enfant et le parent
- reconnaître et s'approprier le lieu d'activité.

Les locaux

Les locaux d'activité

Chaque groupe d'enfants a un local d'activité attitré.

Locaux des tout petits (deux ans et demi à trois ans)

Le lieu des tout petits est plus cosy (coussins, lumières indirectes) et compte deux classes qui communiquent.

Pour les deux ans et demi à trois ans, les jeux et mobilier sont adaptés. Le lieu est épuré pour qu'ils puissent se mouvoir aisément.

Une des deux classes est destinée à la sieste de 13h à 14h30. Ce local « sieste » est aménagé (occultation, petits lits) Les enfants peuvent laisser toute la semaine un « doudou », une couverture et/ou un oreiller.

Pour les trois à six ans, deux locaux bien distincts sont aménagés en « différents coins » afin de différencier les activités (jeux de coopération, psychomotricité fine, déguisements, ...).

L'enfant doit pouvoir reconnaître et s'approprier le lieu d'activité. Un totem constitue le signe de reconnaissance du groupe et du local.

Les coins doux

Un coin doux est un endroit calme et retiré dans lequel l'enfant peut « se poser ».

En été, une partie d'une cour extérieure de récréation constitue un coin doux. Il s'agit d'une pelouse isolée et ombragée.

Des coins doux sont aménagés dans les locaux d'activités et sont ainsi accessibles à tous moments. Les enfants qui en éprouvent le besoin sont libres de s'y installer, voire de s'y reposer.

Le local matériel

Un local « matériel » est mis à disposition des animateurs. Il est adapté et renouvelé avant chaque plaine.

Le local de psychomotricité

Ce local est mis à disposition des animateurs. Un planning est établi afin que chaque groupe puisse profiter de ce local et de son matériel.

Communications

Un tableau de communication se trouve à l'entrée du bâtiment. Il reprend le planning des activités et les sorties éventuelles pour chaque groupe.

Un cahier de communication, par groupe, est tenu par les animateurs. Tout fait significatif y est consigné et peut ainsi être transmis aux parents sans que l'animateur présent ait été témoin.

Dans chaque « coin repas » est affichée une feuille sur laquelle toute information utile concernant les enfants est inscrite (p.ex. allergies). Cette feuille est également affichée devant chaque local utilisé par les groupes.

L'infirmière consigne et explicite toute intervention de sa part dans un cahier accessible à tout le personnel.

Le personnel pourra ainsi renseigner les parents.

La journée

L'accueil

A l'entrée du bâtiment, des animateurs de chaque groupe prennent les présences des enfants dont ils ont la charge et invitent les parents à déposer leurs enfants dans le local qui lui est attribué. Là d'autres animateurs les accueillent. Les animateurs qui font les présences vérifient les bracelets.

Chaque matin, à l'arrivée dans le local, les enfants déposent, s'ils le veulent, tétines et doudous dans un panier destiné à cet effet. Tétines et doudou sont ainsi accessibles à tout moment de la journée.

Les activités

L'objectif poursuivi lors des plaines est d'offrir à l'enfant des vacances dont il profitera pleinement.

Cela signifie :

- accueillir l'enfant dans un cadre agréable, attrayant, confortable et sécurisant,
- lui proposer des activités lui permettant de s'épanouir, de stimuler sa créativité et sa curiosité, d'apprendre en s'amusant, de découvrir de nouveaux savoirs, savoir-faire, cultures, connaissances,..., de pratiquer différents sports,...
- assurer un encadrement professionnel afin de garantir le bien-être de l'enfant.
- proposer des activités et des animations variées afin de susciter à tous moments l'intérêt de l'enfant,
- consulter, échanger et écouter l'enfant quant à son ressenti, ses craintes et ses envies,
- respecter le rythme de l'enfant et entendre ses choix.

Pour réaliser cela, des activités de différents types seront organisées :

- des activités tournant autour d'un thème mensuel,
- des activités intérieures (chaque groupe a un local) ou extérieures (cours et jardins de l'école),
- des activités dans l'école ou hors de l'école (piscine, promenades, visites, Bergendal,...),
- des activités sportives et/ou ludiques et/ou culturelles,
- des activités par groupe ou inter-groupes ou inter-plaines,
- des activités au choix (l'enfant choisit à quel jeu ou avec quel jouet jouer) ou encadrées (par exemple, l'animateur propose un bricolage),
- des activités proposées par d'autres animateurs que les animateurs référents ou par des intervenants extérieurs (par exemple des artistes).

Des thèmes variés seront proposés durant les plaines. (cf. planning des activités).

Bergendal permet à un groupe restreint d'enfants (+/-45 enfants) de profiter de ses infrastructures et de changer d'air au sens propre du terme. A noter que certains enfants sont scolarisés à l'école 15 ou 16. L'utilisation du domaine de Bergendal permet donc aux enfants de profiter de lieux d'activités aérés et permet l'organisation d'activités de plein air autres que celles possibles à l'école 15. Des activités communes aux deux plaines de vacances sont parfois organisées.

La proximité des deux lieux de plaines permet, en effet, d'organiser des activités mixtes entre les petits et les grands. Cela favorise l'esprit d'équipe, la solidarité et l'entraide entre les petits et les grands.

Les activités extérieures consistent en des excursions dans des centres récréatifs couverts (bassins de natation) ou non (Huizingen), des parcs (découverte de la nature au Scheutbosch) et des sorties culturelles (spectacles de marionnettes).

Pour les activités dirigées par un animateur, les groupes d'enfants ne comptent que 8 enfants maximum, et ce, afin d'atteindre l'objectif pédagogique et de favoriser la liberté de mouvement et la spontanéité de l'enfant. L'enfant a toujours le choix de ne pas participer à l'activité et de rester par exemple au coin doux.

Des moments sont également prévus lors desquels les enfants ont le choix entre diverses activités. Des jeux ou jouets sont installés sur les tables (table de coloriage, table de jeux de construction, ...) et les enfants s'installent à celle de leur choix. Des tournantes sont organisées afin de contenter tout le monde. Les tournantes sont rares vu le stock de jeux et jouets dont nous disposons.

Certaines activités ou animations sont menées en collaboration avec des intervenants extérieurs. Ces activités consistent en ateliers musicaux, artistiques, culturels ou récréatifs. Il s'agit en général de spectacles auxquels les enfants peuvent assister et parfois même participer.

Si un planning d'activités est prévu, l'enfant a toujours le choix de ne pas y participer. De plus, les activités planifiées sont susceptibles de changements si la majorité des enfants constituant un groupe le demande.

La sieste

La sieste n'est prévue que pour les enfants de deux ans et demi à trois ans. Pour favoriser l'endormissement, une musique douce passe en fond sonore. Pour les plus grands, il n'y a pas de sieste organisée, mais ils ont accès aux coins doux.

Le rituel « toilette »

Outre le fait que les enfants se rendent aux toilettes dès que le besoin s'en fait ressentir, il existe des passages obligés à différents moments de la journée (après le petit-déjeuner, avant et après le diner, au lever de la sieste et après la collation), notamment afin de garantir le lavage des mains. Ceci dans le cadre de l'apprentissage de la propreté.

Repas et collations

Le réfectoire est divisé en autant de « coins » que de groupes d'enfants. Si le nombre d'enfant de deux ans et demi à trois ans le permet, ceux-ci mangent dans leur propre local. Des cruches d'eau sont à disposition toute la journée. Les animateurs veillent à servir les enfants selon leurs besoins physiologiques et physiques. Un potage est servi tous les midis. Les enfants de deux ans et demi à trois ans mangent à 11h30 afin de respecter le rythme de sommeil de l'enfant. Une collation est prévue dans l'après-midi. Les enfants mangent en fonction de leur appétit, ils ne sont jamais dans l'obligation de manger tout ce qu'il y a dans leur boîte à tartines.

Journée – type

De 7h30 à 8h30 : accueil (petites activités simples et autonomes).
8h30 : passage aux sanitaires
De 8h30 à 9h30 : petit-déjeuner.
9h30 : passage aux sanitaires
A 9h30, les enfants sont regroupés (4 groupes) et rejoignent leur local.
Des sous-groupes de 8 enfants maximum sont créés
De 10h à 11h30 : activité dirigée par les animateurs du groupe.
De 11h30 à 12h : les enfants peuvent jouer librement dans leur local. Les jeux et jouets sont à disposition

Entre 12h et 13h : déjeuner

Les enfants passent d'abord par les sanitaires (toilette et lavage des mains).

Les enfants mangent à leur rythme – une heure est prévue afin de ne pas presser les enfants.

Chaque enfant a droit à un potage.

Après avoir mangé, les enfants repassent aux sanitaires.

De 13h à 14h : jeux libres sous surveillance. Des jeux et jouets sont à disposition des enfants.

De 14h à 15h30 : les enfants se rendent à l'atelier choisi.

A 15h30 : Les enfants passent par les sanitaires (toilette et lavage des mains).

De 15h30 à 16h : collation et échange entre animateurs et enfants quant au déroulement de la journée

De 16h à 17h30 : garderie facultative. Mise à disposition de jeux autonomes en cas de pluie ou jeux extérieurs par beau temps encadrés par les animateurs.

III.3. Après les plaines de vacances

L'évaluation des plaines a lieu les jours qui suivent la fin des plaines.

Durant ces jours, les lieux sont rangés et le matériel inventorié.

IV. Objectifs

IV.I. Objectifs atteints

La période des plaines a été diminuée de façon à pouvoir profiter de trois jours avant les plaines et de trois jours après les plaines pour préparer et évaluer celles-ci.

La limite des inscriptions et le respect des règles en matière d'inscription ont permis une meilleure préparation et gestion des groupes d'enfants.

IV.II. Objectifs à atteindre

Prochainement le nombre d'inscriptions seront limités en fonction du nombre d'animateurs pouvant assurer une journée complète (8h30 à 16h30).

Les garderies facultatives du matin et de l'après-midi seront prises en charge par les accueillants.

Concernant les plaines d'été, afin de ne pas léser les enfants et les parents qui ne sont pas domiciliés aux alentours de la plaine de vacances, un ramassage dans un endroit sécurisé et central sera organisé.

Dans le respect du thème (mensuel- bihebdomadaire) choisi pour la plaine, un fil rouge reliera les différentes activités menées dans la semaine. En fin de semaine, les parents auront l'opportunité de découvrir ce que les enfants auront produits ou réalisés (spectacles ou expositions).